EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2014-2015

Laval

Adopté par le Conseil régional des partenaires du marché du travail de Laval
13 mars 2014

Québec

RÉALISATION
Direction de la planification, du partenariat et des services aux entreprises (DPPSE)

COORDINATION
Comité du Plan d'action régional du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Laval :

Monique Sauvé	Présidente
Chantal Provost	1re vice-présidente
Jasmine Martin	2e vice-présidente
Daniel Parent	Directeur régional Emploi-Québec de Laval
Danielle Lemire	Directrice générale Perspective Carrière
Danielle Savard	Présidente d'Addendum recrutement et formation, représentante du milieu des entreprises

COLLABORATION
Direction du soutien aux opérations (DSO)
Direction des opérations regroupées (DOR)
Centre local d'emploi (CLE) de Chomedey–Sainte-Dorothée
Centre local d'emploi (CLE) de Laval-des-Rapides

PRODUCTION
Emploi-Québec Laval

Le plan d'action régional d'Emploi-Québec peut être consulté dans le site Internet du Ministère :
http://www.mess.gouv.qc.ca

DÉPÔT LÉGAL (PDF)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
ISBN 978-2-550-72164-2

© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Table des matières

AVANT-PROPOS 3

PRÉSENTATION 5

1. MISSION, OFFRE DE SERVICES ET CADRE DE GESTION D'EMPLOI-QUÉBEC 6

1.1 Mission 6
1.2 Offre de services 6
1.3 Cadre de gestion 6

2. ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE ORGANISATIONNEL 8

2.1 État actuel et prévisible du marché du travail 8
2.2 Contexte organisationnel 10

3. RESSOURCES AU SERVICE DES INDIVIDUS ET ENTREPRISES 11

3.1 Services publics d'emploi 11
3.2 Services de solidarité sociale 11

4. ENJEUX, ORIENTATIONS ET PRIORITÉS D'ACTION 2014-2015 12

4.1 Enjeux et orientations nationaux 12
4.2 Enjeux et orientations régionaux 13
4.3 Priorités d'action 14

5. FACTEURS DE CONTINGENCE 27

ANNEXE 1 : RÉPARTITION DES CIBLES 2014-2015 28

Avant-propos

C'est avec enthousiasme que nous vous présentons, au nom du Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) de Laval, le *Plan d'action régional 2014-2015* d'Emploi-Québec Laval. Ce plan d'action s'inscrit dans le nouveau cycle de la planification 2014-2018 du Ministère.

Le *Plan d'action régional 2014-2015* constitue un moyen privilégié de mobilisation des différents acteurs de la région sur le plan de l'emploi. Il est conçu dans le respect des différentes stratégies mises en œuvre par Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Pour nous assurer de répondre efficacement aux besoins du marché du travail dans les prochaines années, nous avons procédé à un examen minutieux de la situation régionale. Ainsi, pour la période 2014-2018, des enjeux majeurs sont identifiés pour Laval, dont l'intégration difficile au marché du travail des personnes immigrantes, plus particulièrement des nouveaux arrivants nés hors Canada et des minorités visibles; la difficulté de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre dans le contexte démographique lavallois; la problématique d'insertion sur le marché du travail des clientèles présentant des défis d'intégration et l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la formation. Ces enjeux nécessitent une capacité d'adaptation des mesures et services déployés par Emploi-Québec, ce à quoi nous nous employons constamment.

Les travaux réalisés par le CRPMT de Laval continuent également de s'inscrire dans le plan d'action régional par ses comités. Mentionnons, par exemple, que Laval est l'une des premières régions à mettre sur pied un comité conjoint portant sur l'adéquation formation-emploi unissant la Table interordre (CREducation) du milieu de l'enseignement et le CRPMT, permettant ainsi de mettre en commun nos expertises respectives en vue d'atteindre nos objectifs communs. Le comité clientèle immigrante du CRPMT a pour sa part réalisé plusieurs études et projets-pilotes qui nous permettent, entre autres, de comprendre les obstacles particuliers que vivent les personnes immigrantes et d'ajuster la prestation des mesures et services d'Emploi-Québec Laval afin de maximiser leur intégration et maintien en emploi. Et la prochaine année s'annonce prometteuse avec la nouvelle *Entente spécifique en immigration pour la région de Laval 2013-2018,* où nous jouerons un rôle important.

Également, le *Plan d'action régional 2014-2015* constitue un parfait exemple du développement d'un savoir faire en matière de formation de la main d'œuvre grâce au partenariat établi entre tous les acteurs du marché du travail et l'expertise multisectorielle développée. Son rôle est essentiel dans l'intégration socioprofessionnelle optimale des chercheurs d'emploi et il présente également une réponse adéquate aux besoins de main d'œuvre des entreprises.

Enfin, mentionnons qu'avec la CPMT et ses collègues des autres régions du Québec, le CRPMT de Laval a appuyé, par voie de résolution, la décision du gouvernement du Québec de renouveler l'entente sur le marché du travail et la reconnaissance d'un modèle québécois unique.

En terminant, le CRPMT de Laval souhaite remercier tous les partenaires de la région ainsi que l'ensemble du personnel d'Emploi-Québec Laval, qui ont contribué à la préparation de ce plan et contribueront à sa réussite.

La présidente du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Laval,

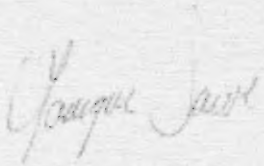

MONIQUE SAUVÉ

Le directeur régional d'Emploi-Québec de Laval

DANIEL PARENT

Présentation

Emploi-Québec relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et fournit les services publics d'emploi au Québec. Issue de l'intégration administrative en 2006 de l'organisme du même nom et de l'organisme responsable de la sécurité du revenu, Emploi-Québec assure les services publics d'emploi et de solidarité sociale.

Le présent plan d'action régional représente ce déploiement de services pour le nouveau cycle 2014-2018. On y trouve les actions qui devront prendre place durant l'année 2014-2015 ainsi que pour les deux années subséquentes.

La planification liée aux services publics d'emploi doit être établie en concertation par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Elle doit être approuvée par le gouvernement, conformément à la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail* (chapitre M-15.001). Ainsi, les responsabilités de la CPMT portent essentiellement sur la planification liée aux services publics d'emploi.

La planification liée aux services de solidarité sociale relève de la responsabilité de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. Mission, offre de services et cadre de gestion d'Emploi-Québec

Emploi-Québec est une agence gouvernementale du MESS dont la mission et l'offre des services sont axées sur l'insertion en emploi de diverses clientèles éprouvant des difficultés à s'intégrer sur le marché du travail. Cette mission et cette offre de service se déploient dans un cadre de gestion bien défini en lien avec plusieurs stratégies organisationnelles du ministère.

1.1 Mission

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social.

1.2 Offre de services

Emploi-Québec fournit les services publics d'emploi et les services de solidarité sociale. Ceux offerts aux individus s'inscrivent dans un continuum de services axé vers l'emploi, c'est-à-dire qui permet d'assurer un cheminement fluide et un accompagnement des personnes qui en ont besoin pour intégrer le marché du travail.

Les services publics d'emploi contribuent à améliorer le fonctionnement du marché du travail, à mieux équilibrer l'offre et la demande de main-d'œuvre de même qu'à réduire le chômage, les pertes d'emplois, l'instabilité de l'emploi et les obstacles à la création d'emplois. En plus des services offerts à l'ensemble de la population et aux entreprises, Emploi-Québec fournit des services d'emploi spécialisés. Ceux-ci s'adressent d'une part, aux personnes aptes à entreprendre une démarche qui les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi et, d'autre part, aux entreprises ayant des difficultés en matière de recrutement et de formation de la main-d'œuvre.

De plus, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* (chapitre A-13.1.1),[1] Emploi-Québec est responsable de la gestion des programmes d'aide financière. Suivant le volet solidarité sociale de son offre de services, Emploi-Québec soutient financièrement les personnes et familles démunies et favorise leur autonomie économique et sociale. En outre, elle les encourage à exercer des activités facilitant leur insertion sociale et professionnelle ainsi que leur participation active à la société.

Par son offre de services, Emploi-Québec contribue à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à l'accroissement du niveau et de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois et à la réduction de la pauvreté.

1.3 Cadre de gestion

L'action d'Emploi-Québec s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats du gouvernement du Québec qui est fondé sur des résultats mesurables par rapport aux objectifs et cibles établis préalablement en fonction des services à fournir. Le cadre de gestion d'Emploi-Québec est défini dans sa convention de performance et d'imputabilité. Celle-ci précise notamment les indicateurs servant à l'établissement des cibles et à la reddition de comptes.

1. La *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, entrée en vigueur le 1er janvier 2007, a remplacé la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* (chapitre S-32.001).

Emploi-Québec rend publics son plan d'action annuel et son rapport annuel de gestion et les dépose à l'Assemblée nationale. Elle élabore son plan d'action conformément aux paramètres régissant le transfert de la responsabilité des mesures actives d'emploi, tels qu'ils ont été convenus avec le gouvernement fédéral dans l'*Entente Canada-Québec relative au marché du travail.* [2]

Afin de tirer le meilleur parti de la gestion par résultats, Emploi-Québec décentralise la gestion de ses interventions et l'exerce en partenariat. Les deux ententes[3] convenues entre le MESS et la CPMT favorisant le renforcement du rôle et de la contribution de ces derniers en matière de qualification de la main-d'œuvre sont des manifestations de ce partenariat. Emploi-Québec compte aussi sur l'expertise d'un réseau d'organismes actifs dans le domaine du développement de l'employabilité.[4]

Appuyée sur une analyse stratégique des enjeux, la planification nationale se reflète dans les plans d'action régionaux qui précisent les mesures prises par les régions pour concrétiser les orientations du plan d'action et atteindre les objectifs et cibles qui y sont fixés. Le plan d'action d'Emploi-Québec se concrétise également dans les plans d'action des comités sectoriels de main-d'œuvre, des comités d'intégration et de maintien en emploi, des comités consultatifs et du Conseil emploi métropole.

Diverses stratégies élaborées ou en voie de réalisation prochaine sont ou seront prises également en compte dans le plan d'action régional :

- Le *Plan stratégique 2014-2018 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;*
- Le *Plan stratégique 2014-2018 de la Commission des partenaires du marché du travail;*
- La *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine;*
- La *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées (phase II)*;
- La stratégie interministérielle *La diversité : une valeur ajoutée;*
- La *Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus;*
- La *Stratégie de soutien à l'innovation en matière de gestion des ressources humaines;*
- Le *Plan d'action de développement durable;*
- La *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens* (DSC), laquelle sera en vigueur le 1er avril 2014;
- Un engagement de services pour l'emploi et *Pour n'échapper personnes* à l'intention des clientèles visées par la mise en œuvre des changements réglementaires à la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* (chapitre A-13.1.1);
- La nouvelle *Politique d'éducation des adultes, de la formation continue et de la littératie,* notamment en matière d'amélioration de la formation de base et de l'alphabétisation;

2. Il s'agit de l'*Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail*, 1997.
3. Il s'agit des deux ententes suivantes : *Un partenariat actif au service de l'ensemble de la population du Québec pour un service public d'emploi performant et une action concertée en faveur du développement des compétences de la main-d'œuvre*, signée en décembre 2005, et *Entente relative aux responsabilités attribuées et aux fonctions déléguées à la Commission*, conclue en février 2008.
4. Le *Protocole de reconnaissance et de partenariat entre Emploi-Québec et les organisations communautaires œuvrant au développement de l'employabilité*, adopté en 2004, témoigne de l'importance du rôle de ces organismes par rapport à l'offre de services d'Emploi-Québec.

- L'*Entente spécifique sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2011-2015* découlant de la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes;*
- L'*Entente régionale pour l'alliance de solidarité et le déploiement d'approches ATI-RUI à Laval 2014-2105* découlant du *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion 2010-2015;*
- L'*Entente spécifique en matière d'immigration pour la région de Laval 2013-2018;*
- L'*Entente de partenariat en matière de persévérance et de réussite éducative de la région de Laval 2010-2013* prolongée jusqu'en 2015.

Enfin, bien qu'Emploi-Québec produise un plan d'action annuel, il est important de noter que sa planification est effectuée dans une perspective temporelle étendue sur quatre ans. Cette perspective pluriannuelle s'impose, eu égard à la nature structurelle et au caractère persistant des problèmes auxquels s'attaque le service public d'emploi. Ainsi, les orientations du présent plan d'action s'inscrivent dans la continuité de celles du plan de 2013-2014.

2. ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE ORGANISATIONNEL

Emploi-Québec Laval intervient dans un contexte du marché du travail en constante évolution. Cette réalité l'amène à ajuster le déploiement de ses services en fonction de son contexte organisationnel.

2.1 ÉTAT ACTUEL ET PRÉVISIBLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2013, la région de Laval a dépassé le niveau d'emploi historique atteint en 2012 avec 221 600 personnes en emploi. Selon les données de *l'Enquête sur la population active*, il s'agit du nombre le plus élevé de Lavalloises et Lavallois en emploi jamais atteint. Le nombre de personnes en emploi s'est accru de 8 400 entre 2013 et 2012, alors que le nombre de personnes composant la population active augmentait de 4 900. La hausse plus élevée de l'emploi que celle de la population active a fait diminuer le nombre de chômeurs de 3 400 personnes, portant ce nombre à 15 400 en 2013. Contrairement à la situation pour 2012, le marché du travail a été en mesure d'absorber l'ensemble des nouveaux chercheurs d'emploi et ceux qui avaient éprouvés des difficultés à se trouver un emploi en 2012, entraînant une baisse du taux de chômage de 1,6 point de pourcentage. Ce taux s'est établi à 6,5 % en 2013. La région a aussi enregistré des hausses des taux d'activité et d'emploi en 2013, avec respectivement, 0,3 et 1,5 point d'augmentation, portant ces deux taux à 68,8 % et 64,4 %.

Les résultats pour l'année 2013 reflètent une situation économique positive tant pour le marché du travail lavallois que pour celui de la région métropolitaine de Montréal. Ce dernier a affiché une hausse du nombre de personnes en emploi de 52 900 personnes en 2013 comparativement à 2012. L'amélioration de la situation économique de ce marché du travail intégré est de bon augure pour les Lavalloises et Lavallois en situation de recherche d'emploi, compte tenu de leur taux de navettage élevé au sein de cette zone.

La situation du marché du travail pour 2014-2015 s'annonce prometteuse compte tenu de l'embellie sur le plan économique au niveau international. La conjoncture économique aux États-

Unis s'est améliorée dans les derniers mois avec une croissance du nombre de personnes en emploi, une légère diminution du taux de chômage et un marché résidentiel qui a repris de la vigueur. De plus, les Américains semblent être prêt à consommer de nouveau après plusieurs mois à épargner ou à reporter certains achats de biens durables. Ces changements dans la conjoncture économique américaine, combinés à la baisse du dollar canadien, devraient avoir des répercussions positives pour les entreprises exportatrices lavalloises du secteur de la fabrication. Par contre, des défis importants persistent au niveau budgétaire au sud de la frontière canadienne. Cette situation, tout comme le ralentissement économique toujours présent en Europe et la moins forte croissance anticipée des économies émergentes, impose une vigilance de l'évolution économique mondiale pour les prochains mois.

Les perspectives de croissance de l'emploi font état d'un taux de croissance annuel moyen de l'emploi de l'ordre de 1,3 % pour la région de Laval, ce qui lui permettra de se classer au deuxième rang des 17 régions économiques du Québec. Le marché du travail régional devrait donc afficher de nouvelles opportunités d'emploi pour la population lavalloise. Cette croissance de l'emploi proviendra majoritairement du secteur des services confirmant la tendance observée depuis plusieurs années. Ainsi, pour la période de prévision 2013-2018, près de 99 % des emplois créés le seront dans le secteur des services. Les sous-secteurs pour lesquels les plus fortes hausses de l'emploi sont prévues d'ici 2018 sont les soins de santé et d'assistance sociale, les services aux entreprises et les services relatifs aux bâtiments, l'information, la culture et les loisirs, le secteur de la finance, de l'assurance, de l'immobilier et de la location, les services professionnels, scientifiques et techniques, le commerce (de gros et de détail), le transport et l'entreposage ainsi que l'hébergement et la restauration.

Le secteur de la fabrication devrait, quant à lui, connaître une faible croissance de son nombre de personnes en emploi. La croissance proviendra du grand secteur des biens durables tandis que les biens non-durables afficheront une croissance négative. Par contre, des opportunités seront présentes pour les chercheurs d'emploi dans le secteur de la fabrication. Celles-ci seront occasionnées par les nombreux départs à la retraite qui amèneront plusieurs besoins de remplacement de la main-d'œuvre. Les sous-secteurs dans le secteur de la fabrication pour lesquels une hausse de l'emploi est prévue d'ici 2018 sont la fabrication de produits métalliques, la fabrication de matériel de transport, la transformation alimentaire, la fabrication de machines ainsi que la fabrication de produits en caoutchouc et plastique.

Pour la période 2014-2018, plusieurs emplois seront à combler pour répondre aux besoins occasionnés par la croissance économique et les remplacements liés aux départs à la retraite. Il est à noter que cette situation dans la région de Laval se démarque de celle observée dans plusieurs régions où la demande d'emploi totale s'explique majoritairement par des remplacements liés aux départs à la retraite. Rappelons également que la région de Laval est avantagée par rapport à d'autres régions du Québec, puisque l'augmentation du poids démographique des personnes immigrantes vient y atténuer les effets du vieillissement de sa population. Les personnes immigrantes continuent cependant d'être confrontées à des obstacles pour s'intégrer et se maintenir en emploi et leur taux de chômage demeure encore supérieur à ceux des personnes nées au Canada.

Globalement, la région de Laval devrait connaître une diminution du taux de chômage et une augmentation des taux d'activité et d'emploi au cours des prochaines années. Cette amélioration des différents indicateurs économiques de la région amènera par contre des défis en matière de recrutement de la main-d'œuvre pour les entreprises de la région.

L'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail sera un élément important à considérer afin de s'assurer que les entreprises de la région disposent d'une main-d'œuvre qualifiée et bien préparée pour répondre aux besoins des secteurs en croissance dans les prochaines années.

Enfin, malgré les possibilités d'emploi plus nombreuses liées au vieillissement de la population et aux départs à la retraite, il faudra continuer d'apporter une attention particulière à certaines clientèles défavorisées sur le plan de l'emploi, notamment :

- Les femmes possédant certaines caractéristiques socioprofessionnelles;[5]
- Les jeunes peu scolarisés et n'ayant aucune expérience du marché du travail;
- Les travailleurs expérimentés;
- Les personnes immigrantes et issues des minorités visibles;
- Les personnes handicapées;
- Les personnes judiciarisées;
- Les prestataires de l'assistance sociale;
- Les personnes ayant un faible niveau de scolarité;
- Les personnes travaillant dans des secteurs en déclin ou en reconversion.

2.2 Contexte organisationnel

Le CRPMT de Laval contribue à définir la problématique du marché du travail lavallois et à élaborer le plan d'action régional soumis annuellement à l'approbation du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il propose des priorités et axes d'intervention permettant de guider les principales actions de la région. Il se compose de membres représentant les entreprises, la main-d'œuvre, le milieu de l'éducation et les organismes communautaires spécialisés en employabilité. En font aussi partie les représentants des ministères les plus touchés par la question de l'emploi.

La région compte deux centres locaux d'emploi, ce qui permet de diviser le territoire en deux secteurs : l'un correspondant à la partie Est et l'autre, à la partie Ouest. Le fait que les services aux entreprises et le Centre de traitement des contraintes sévères à l'emploi (CTCSE) soient regroupés au bureau de la direction régionale d'Emploi-Québec, permet de maximiser les interventions auprès des clientèles de ces deux services.

[5]. Notamment, les femmes monoparentales, les femmes immigrantes et celles qui exercent des métiers non traditionnels.

3. RESSOURCES AU SERVICE DES INDIVIDUS ET ENTREPRISES

Pour offrir les services publics d'emploi, Emploi-Québec est doté d'un budget d'intervention annuel établi en fonction des ententes avec le gouvernement fédéral et des objectifs financiers du gouvernement québécois. Ce budget peut être ajusté selon l'état du marché du travail. Conformément à son mode de gestion, les attentes quant aux résultats liés aux services d'emploi dépendent de l'importance du budget accordé. Emploi-Québec dispose également d'un budget de transfert pour assurer l'aide financière de dernier recours et pour offrir d'autres programmes relevant des services de solidarité sociale.

3.1 SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail sert à financer les mesures actives des services publics d'emploi au moment de l'appropriation de ce plan d'action.

TABLEAU DE RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

PLANIFICATION DU BUDGET D'INTERVENTION 2013-2014 POUR LES MESURES D'AIDE À L'EMPLOI

	Planification du budget d'intervention initial 2013-2014
	2014-2015
Aide aux individus	
Mesure de formation de la main-d'œuvre (achats)	2 817 500 $
Ressources externes	6 901 500 $
Subventions salariales et PRIIME	1 412 000 $
Frais d'aide à la participation	8 462 900 $
Contrats d'intégration au travail	1 648 000 $
Aide aux employeurs	
Concertation pour l'emploi	1 033 700 $
Mesure de formation de la main-d'œuvre [1]	563 900 $
Autres	
TOTAL	22 839 500 $

1. La planification du budget d'intervention initial 2013-2014 exclut les montants pour les projet économiques d'envergure pour la mesure de formation de la main-d'oeuvre, volet -employeurs.

3.2 SERVICES DE SOLIDARITÉ SOCIALE

Le budget de transfert dont disposent les services de solidarité sociale est une enveloppe centrale administrée par les régions en fonction des prestations auxquelles les ménages ou individus ont droit en vertu de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* (chapitre A-13.1.1) et de son règlement d'application.

4. Enjeux, orientations et priorités d'action 2014-2015

La prochaine section représente l'aboutissement des réflexions et décisions d'Emploi-Québec Laval en terme de priorités organisationnelles face aux enjeux et orientations retenus par l'Agence d'Emploi-Québec à l'échelle nationale et à ceux retenus par le CRPMT de Laval à l'échelle régionale. L'explication de ces diverses étapes complexes est une nécessité pour bien comprendre le processus progressif de planification afférent ayant débouché ultimement sur l'établissement des priorités régionales exposées sous forme de tableaux. Ainsi, tous les éléments de planification nécessaires se retrouvent dans les prochains tableaux : du plus stratégique au niveau national, en passant par des étapes de priorisation régionale, jusqu'à l'indicateur opérationnel permettant de mesurer les effets ou bénéfices des diverses mesures d'intervention proposées.

4.1 Enjeux et orientations nationaux

Les enjeux et orientations qui suivent ont fait l'objet d'approbation de la part des différentes instances d'Emploi-Québec, du MESS ainsi que de la CPMT. Ils représentent donc l'aboutissement des efforts de réflexion et priorisation des grands axes d'intervention envisagés pour l'ensemble du Québec au niveau de l'emploi et de la lutte à la pauvreté. En tout, trois enjeux nationaux ont été retenus :

- **Enjeu national 1 :** L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent;
- **Enjeu national 2** : L'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes, la gestion rigoureuse des programmes d'assistance sociale et la mobilisation pour la solidarité sociale;
- **Enjeu national 3 :** L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux besoins de la clientèle et du marché du travail ainsi qu'aux changements de l'environnement interne.

De ces enjeux découlent neuf orientations nationales :

- **Orientation nationale 1 :** Accélérer l'insertion en emploi des personnes prêtes à intégrer le marché du travail;
- **Orientation nationale 2 :** Favoriser l'insertion en emploi des prestataires des programmes d'assistance sociale et des personnes faisant partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail;
- **Orientation nationale 3 :** Contribuer à structurer et à adapter la gestion des ressources humaines dans les entreprises, favorisant ainsi une amélioration de leur productivité;
- **Orientation nationale 4 :** Participer à l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre;
- **Orientation nationale 5 :** Contribuer à briser le cycle de la pauvreté en intervenant dans une perspective d'insertion en emploi auprès des personnes en situation de pauvreté, tout en accordant une aide financière aux personnes admises aux programmes d'assistance sociale;
- **Orientation nationale 6 :** Soutenir la mobilisation des milieux en faveur de la solidarité et de l'inclusion sociale;

- **Orientation nationale 7 :** Poursuivre l'adaptation de la prestation de service, l'organisation territoriale d'Emploi-Québec et l'amélioration des processus de travail;
- **Orientation nationale 8 :** Agir avec l'ensemble des partenaires pour une offre de service adaptée aux besoins des clientèles et du marché du travail;
- **Orientation nationale 9 :** Poursuivre l'amélioration de la performance des interventions des services publics d'emploi.

4.2 Enjeux et orientations régionaux

Les enjeux et orientations qui suivent ont fait l'objet d'approbation de la part des différentes instances d'Emploi-Québec Laval et du CRPMT. Ils représentent donc l'aboutissement des efforts de réflexion et priorisation des grands axes d'intervention envisagés pour l'ensemble de Laval au niveau de l'emploi. Dans l'optique d'adapter les enjeux et orientations nationaux à la réalité régionale lavalloise, quatre grands enjeux régionaux du marché du travail ont été identifiés :

- **Enjeu régional 1 :** L'intégration difficile au marché du travail des personnes immigrantes, plus particulièrement des nouveaux arrivants nés hors Canada et des minorités visibles;
- **Enjeu régional 2 :** La difficulté de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre dans le contexte démographique lavallois;
- **Enjeu régional 3 :** La problématique d'insertion sur le marché du travail des clientèles présentant des défis d'intégration;
- **Enjeu régional 4 :** L'adéquation entre les besoins du marché du travail et la formation.

De ces enjeux régionaux découlent neuf orientations régionales :

- **Orientation régionale 1.1 :** S'assurer que l'intervention et l'offre de service soient adaptées aux profils socioprofessionnels des personnes immigrantes, plus particulièrement des nouveaux arrivants nés hors Canada et des minorités visibles, pour maximiser leur participation au marché du travail;
- **Orientation régionale 1.2 :** Sensibiliser, mobiliser et accompagner les entreprises de la région de Laval dans l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes, plus particulièrement des nouveaux arrivants nés hors Canada et des minorités visibles;
- **Orientation régionale 2.1 :** Encourager la qualification des jeunes Lavalloises et Lavallois afin de favoriser leur participation au marché du travail, tout en soutenant la réussite scolaire;
- **Orientation régionale 2.2 :** Encourager et favoriser la participation des Lavalloises et Lavallois de 55 ans et plus au marché du travail;
- **Orientation régionale 2.3 :** Sensibiliser, mobiliser et accompagner les entreprises de la région dans l'intégration et le maintien en emploi des jeunes Lavalloises et Lavallois ainsi que des personnes de 55 ans et plus;
- **Orientation régionale 3.1 :** Mobiliser et accompagner les clientèles présentant des défis d'intégration dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle au marché du travail;
- **Orientation régionale 3.2 :** Sensibiliser, mobiliser et accompagner les employeurs au potentiel que représentent les clientèles présentant des défis d'intégration et les accompagner pour favoriser une intégration et un maintien réussis en emploi;
- **Orientation régionale 4.1 :** Exercer une veille régionale du marché du travail afin de bien identifier les besoins de main-d'œuvre et de formation;

- **Orientation régionale 4.2 :** Contribuer à l'appariement ciblé entre l'offre de main-d'œuvre et les besoins du marché du travail.

4.3 Priorités d'action

Les stratégies d'action, actions et indicateurs régionaux pour répondre aux enjeux et orientations précités au niveau national et régional sont exposés de façon détaillée dans les pages qui suivent sous forme de tableaux. Elles représentent l'aboutissement d'un long processus de consultation ayant débuté à l'été 2013. En effet, Emploi-Québec Laval a souhaité que plusieurs acteurs de la scène lavalloise préoccupés par les problématiques d'employabilité soient consultés afin d'apporter des solutions adaptées aux besoins de la clientèle et des entreprises. Ainsi, les organisations suivantes ont été consultées :

- Les membres de la Conférence régionale des élus (CRE) de Laval;
- L'Agence de la Santé et des Services sociaux (ASSS) de Laval;
- Le Regroupement des gestionnaires en ressources humaines (RGRH) de Laval;
- Le Forum des ressources externes de Laval;
- La Direction des opérations regroupées (DOR);
- La Direction du soutien aux opérations (DSO);
- Le Centre local d'emploi (CLE) Laval-des-Rapides;
- Le Centre local d'emploi (CLE) Chomedey.

Du fait que ces priorités régionales s'étendront sur les quatre ans de l'exercice de planification en cours, il est important de noter qu'elles ne sont pas exhaustives et ne seront pas nécessairement réalisées lors de la première année du plan. Chaque action peut être revue pour améliorer le succès de nos interventions. Le marché du travail étant continuellement en mouvement, il devient nécessaire de s'y adapter.

Pour l'année 2014-2015, les actions retenues dans les tableaux qui suivent sont au diapason avec les enjeux et orientations nationaux, d'une part, et leurs équivalents régionaux, d'autre part. En l'occurrence, le présent *Plan d'action régional 2014-2018* représente la réponse organisationnelle d'Emploi-Québec à l'égard de ces préoccupations nationales et régionales.

Orientations nationales en lien avec les nouveaux arrivants et minorités visibles

Favoriser l'insertion en emploi des prestataires des programmes d'assistance sociale et des personnes faisant partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail **(orientation 2)**

Poursuivre l'adaptation de la prestation de service, l'organisation territoriale d'Emploi-Québec et l'amélioration des processus de travail **(orientation 7)**

Orientation régionale 1.1 :	S'assurer que l'intervention et l'offre de service soient adaptées aux profils socioprofessionnels des personnes immigrantes, plus particulièrement des nouveaux arrivants nés hors Canada et des minorités visibles, pour maximiser leur participation au marché du travail	
Stratégie d'action	Actions	Indicateurs
1.1.1 Poursuivre la connaissance détaillée de cette clientèle immigrante, de ses besoins spécifiques ainsi que son utilisation des différentes mesures.	**A1** Procéder à une étude sur l'insertion en emploi des personnes immigrantes suite à leur participation aux mesures de formation (MFOR) durant les cinq dernières années.	➢ Dépôt de l'étude.
	A2 Identifier l'offre et les besoins de formation en francisation offerte sur le territoire lavallois et en évaluer la pertinence dans le but d'assister les chercheurs d'emploi.	➢ Dépôt du tableau de l'offre de service disponible en francisation. ➢ Nombre de rencontres réalisées avec les partenaires concernés.
	A3 Participer au comité formation concernant les rendez-vous interculturels.	➢ Nombre de rencontres réalisées avec les partenaires concernés.
Stratégie d'action	Actions	Indicateurs
1.1.2 Favoriser les échanges entre le personnel oeuvrant auprès de la clientèle immigrante dans l'optique d'identifier les besoins du client, d'offrir des mesures adaptées à sa condition et de favoriser l'accès et son maintien au marché du travail.	**B1** Maintenir des rencontres d'échanges entre les agents d'aide en emploi et les intervenants des organismes oeuvrant majoritairement auprès de la clientèle immigrante.	➢ Nombre de rencontres d'échange réalisées.

Agir avec l'ensemble des partenaires pour une offre de service adaptée aux besoins des clientèles et du marché du travail
(orientation 8)

Accélérer l'insertion en emploi des personnes prêtes à intégrer le marché du travail
(orientation 1)

Stratégie d'action	Actions	Indicateurs
1.1.3 Poursuivre les travaux du Comité clientèle immigrante du CRPMT et contribuer activement aux travaux de l'*Entente spécifique en matière d'immigration pour la région de Laval 2013-2018.*	C1 Poursuivre le développement de la connaissance des différentes cohortes d'immigrants qui s'installent à Laval grâce à une veille active sur les études qui concernent ce sujet, afin de permettre au comité clientèle immigrante du CRPMT de jouer son leadership et de faire valoir son expertise au sein du comité des partenaires en immigration de la région.	➢ Présentation des différents résultats d'étude au comité clientèle immigrante du CRPMT.
	C2 Soutenir les échanges avec le Conseil Emploi métropole (CEM) concernant les réalités particulières vécues par la clientèle immigrante à Laval pour faire valoir ces particularités.	➢ Rencontre d'échange tenue avec les dirigeants du CEM pour faire valoir les réalisations et la réalité des mandats du comité clientèle immigrante du CRPMT.
	C3 Approfondir l'étude sur le profil des personnes ayant recours au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) pour mieux l'adapter aux besoins des bénéficiaires et en maximiser l'efficacité.	➢ Dépôt des recommandations au comité clientèle immigrante du CRPMT dans le but d'améliorer le programme. ➢ Dépôt des recommandations au comité de gestion pour décision.

Soutenir la mobilisation des milieux en faveur de la solidarité et de l'inclusion sociale **(orientation 6)**

Participer à l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre **(orientation 4)**

Orientation régionale 1.2 : Sensibiliser, mobiliser et accompagner les entreprises de la région de Laval dans l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes, plus particulièrement des nouveaux arrivants nés hors Canada et des minorités visibles

Stratégie d'action	Actions	Indicateurs
1.2.1 Mieux faire connaître les mesures, services et partenariats existants aux employeurs pouvant les aider dans l'intégration en emploi des personnes immigrantes.	**D1** Accompagner les entreprises au niveau du recrutement et de l'embauche des personnes immigrantes ainsi que de leur maintien en emploi (entente MIDI-MESS).	➢ Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les services publics d'emploi. ➢ Nombre de personnes immigrantes en emploi.
	D2 Continuer la promotion du programme de francisation du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) dans le but de répondre aux besoins de formations des travailleurs.	➢ Nombre de personnes immigrantes ayant participé aux mesures de francisation financées par le FDRCMO. ➢ Nombre d'entreprises ayant bénéficié du FDRCMO.
	D3 Concerter l'ensemble des intervenants internes d'Emploi-Québec pour favoriser la diffusion de notre expertise, et ce, dans le but d'aider les entreprises à cet égard.	➢ Nombre de rencontres internes réalisées par les intervenants aux entreprises d'Emploi-Québec.
Stratégie d'action	**Actions**	**Indicateurs**
1.2.2 Effectuer un rapprochement entre les employeurs et les personnes immigrantes afin de favoriser leur embauche.	**E1** Rapprocher les employeurs des travailleurs immigrants prêts à occuper un emploi, par l'organisation d'une activité favorisant le réseautage.	➢ Nombre de participants présents lors de l'activité.
	E2 Continuer la promotion des programmes, mesures et services	➢ Nombre de lettres d'admissibilité émises (PRIIME et SSIE).

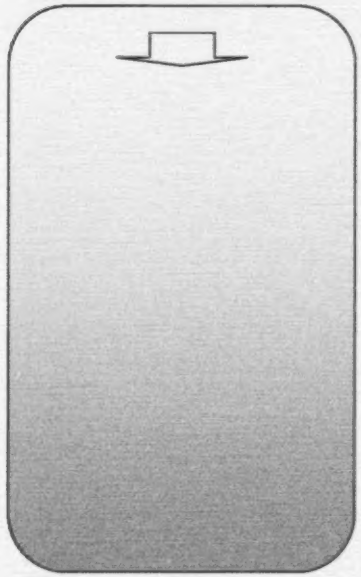

	concernant la clientèle immigrante auprès des entreprises et optimiser nos façons de faire à cet égard.	➢ Nombre d'entreprise nouvellement aidées par les services publics d'emploi (PRIIME). ➢ Nombre de personnes immigrantes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi. ➢ Nombre d'ententes signées dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).
	E3 Favoriser l'embauche de la clientèle issue de l'immigration ainsi que de celle faisant partie des minorités visibles dans le contexte des projets économiques d'envergure.	➢ Nombre de personnes immigrantes embauchées dans le cadre des projets économiques d'envergure.
	E4 Poursuivre la sensibilisation des entreprises à l'importance de la gestion de la diversité.	➢ Nombre d'activités réalisées en gestion de la diversité. ➢ Nombre d'entreprises participantes.

Orientations nationales en lien avec les jeunes

Accélérer l'insertion en emploi des personnes prêtes à intégrer le marché du travail **(orientation 1)**

Favoriser l'insertion en emploi des prestataires des programmes d'assistance sociale et des personnes faisant partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail **(orientation 2)**

Agir avec l'ensemble des partenaires pour une offre de service adaptée aux besoins des clientèles et du marché du travail **(orientation 8)**

Poursuivre l'adaptation de la prestation de service, l'organisation territoriale d'Emploi-Québec et l'amélioration des processus de travail **(orientation 7)**

Poursuivre l'amélioration de la performance des interventions des services publics d'emploi **(orientation 9)**

Orientation régionale 2.1 : Encourager la qualification des jeunes Lavalloises et Lavallois afin de favoriser leur participation au marché du travail, tout en soutenant la réussite scolaire

Stratégie d'action	Actions	Indicateurs
2.1.1 Implanter la Stratégie d'intégration en emploi pour les jeunes.	**F1** Accorder des mesures d'encadrement plus étroites aux jeunes dans leurs efforts de mise en mouvement vers l'emploi.	➢ Nombre de jeunes aidés.
	F2 Dans le respect de notre mission, améliorer notre offre de service auprès des jeunes en l'arrimant aux autres ressources régionales disponibles dans une perspective globale de prise en compte des besoins d'insertion en emploi des jeunes.	➢ Dépôt des résultats de la consultation des jeunes lavallois initiée par l'*Engagement jeunesse Laval.* ➢ Établissement d'un plan d'action permettant d'assurer une trajectoire cohérente de services à partir des constats et recommandations de la consultation.
Stratégie d'action	**Actions**	**Indicateurs**
2.1.2 Poursuivre la connaissance détaillée de la clientèle jeune, de ses besoins spécifiques ainsi que son utilisation des différentes mesures et ajuster, dans la mesure du possible, nos services à leurs besoins.	**G1** Assurer le leadership des travaux de l'*Engagement jeunesse Laval.*	➢ Nombre de rencont.es réalisées pour faire un suivi des travaux entrepris dans le cadre de l'*Engagement jeunesse Laval.*
	G2 Poursuivre la participation à l'*Entente de partenariat en persévérance scolaire.*	➢ Nombre de rencontres de suivi réalisées pour assurer notre participation à l'entente visant à améliorer la persévérance scolaire des jeunes.
	G3 Participer au *Cadre de référence intersectoriel de la transition de l'école à la vie active des jeunes élèves handicapés.*	➢ Implantation d'un cadre de référence interne.
	G4 Procéder à une étude sur l'insertion en emploi des jeunes suite à leur participation à différents services et mesures.	➢ Dépôt de l'étude.

Orientations nationales en lien avec les personnes de 55 ans et plus

Favoriser l'insertion en emploi des prestataires des programmes d'assistance sociale et des personnes faisant partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail
(orientation 2)

Accélérer l'insertion en emploi des personnes prêtes à intégrer le marché du travail
(orientation 1)

Orientation régionale 2.2 : Encourager et favoriser la participation des Lavalloises et Lavallois de 55 ans et plus au marché du travail

Stratégie d'action	Actions	Indicateurs
2.2.1 Favoriser le maintien en emploi, la valorisation des compétences et des acquis ainsi que la participation qualifiante et adaptée des personnes de 55 ans et plus.	**H1** Assurer des actions soutenues auprès de la clientèle de 55 ans et plus. **H2** Poursuivre la promotion des différentes mesures et services favorisant le maintien en emploi et la valorisation des compétences des personnes de 55 ans et plus.	➢ Nombre de personnes soutenues. ➢ Nombre de nouveaux participants âgés de 55 ans et plus qui participent aux interventions des services publics d'emploi. ➢ Nombres de subventions salariales émises auprès des entreprises employant des personnes de 55 ans et plus. ➢ Nombre de nouveaux participants âgés de 55 ans et plus qui participent aux interventions des services publics d'emploi.

Soutenir la mobilisation des milieux en faveur de la solidarité et de l'inclusion sociale
(orientation 6)

Contribuer à structurer et à adapter la gestion des ressources humaines dans les entreprises, favorisant ainsi une amélioration de leur productivité
(orientation 3)

Agir avec l'ensemble des partenaires pour une offre de service adaptée aux besoins des clientèles et du marché du travail
(orientation 8)

Poursuivre l'adaptation de la prestation de service, l'organisation territoriale d'Emploi-Québec et l'amélioration des processus de travail
(orientation 7)

Poursuivre l'amélioration de la performance des interventions des services publics d'emploi
(orientation 9)

Orientation régionale 2.3 : Sensibiliser, mobiliser et accompagner les entreprises de la région dans l'intégration et le maintien en emploi des jeunes Lavalloises et Lavallois ainsi que des personnes de 55 ans et plus		
Stratégie d'action	Actions	Indicateurs
2.3.1 Favoriser la diffusion des meilleures pratiques auprès des entreprises pour faciliter l'intégration et le maintien en emploi des jeunes et des personnes de 55 ans et plus.	**I1** Sensibiliser les employeurs à la *Gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre* (GPMO). **I2** Collaborer à la mise en place des meilleures pratiques d'affaire du ministère de l'Économie, de l'innovation et des exportations (MEIE) et des formations regroupées. **I3** Promouvoir les activités et événements ponctuels d'Emploi-Québec et de ses partenaires sur le site Internet d'Emploi-Québec Laval, portant notamment sur la jeune clientèle et celle des 55 ans et plus.	➢ Nombre d'employeurs sensibilisés. ➢ Nombre d'entreprises participant aux activités reliées à l'implantation des meilleures pratiques d'affaire (MPA). ➢ Nombre d'entreprises participant aux formations regroupées. ➢ Nombre d'activités et d'événements ponctuels promus par Emploi-Québec et ses partenaires qui visent notamment la jeune clientèle et celle des 55 ans et plus.
Stratégie d'action	Actions	Indicateurs
2.3.2 Trouver des approches innovantes pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des jeunes et des personnes de 55 ans et plus.	**J1** Organiser une activité avec les entreprises dans le but de faciliter la réinsertion en emploi des jeunes et des personnes de 55 ans et plus. **J2** Favoriser l'embauche des jeunes et des personnes de 55 ans et plus dans le contexte des projets économiques d'envergure.	➢ Nombre d'entreprises participantes. ➢ Nombre de jeunes et de personnes de 55 ans et plus embauchées dans le cadre des projets économiques d'envergure.

Orientations nationales en lien avec les clientèles présentant des défis d'intégration

Favoriser l'insertion en emploi des prestataires des programmes d'assistance sociale et des personnes faisant partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail
(orientation 2)

Contribuer à briser le cycle de la pauvreté en intervenant dans une perspective d'insertion en emploi auprès des personnes en situation de pauvreté, tout en accordant une aide financière aux personnes admises aux programmes d'assistance sociale
(orientation 5)

Orientation régionale 3.1 : Mobiliser et accompagner les clientèles présentant des défis d'intégration dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle au marché du travail

Stratégie d'action	Actions	Indicateurs
3.1.1 Faire évoluer notre offre de services afin de tenir compte de la clientèle ciblée.	**K1** Développer une offre de stages adressée aux clientèles défavorisées sur le marché du travail et identifier le moyen approprié pour voir à sa réalisation avec l'aide de nos partenaires.	➢ Nombre de stages impliquant des clientèles défavorisées sur le marché du travail.
	K2 Offrir une formation sur l'IMT au personnel d'Emploi-Québec dans l'optique de renforcer l'accompagnement fourni aux prestataires d'aide sociale.	➢ Diffusion d'une formation sur l'IMT auprès des agents d'aide financière et à l'emploi pour renforcir l'accompagnement fourni aux prestataires d'aide sociale.
	K3 Faire valoir les avantages du travail auprès des clientèles présentant des défis d'intégration, notamment en assurant la promotion des outils de simulation de revenus et en maximisant l'utilisation des salles multiservices.	➢ Diffusion de messages incitatifs dans les salles multiservices. ➢ Nombre de nouveaux participants en emploi après avoir bénéficié des services publics d'emploi. ➢ Nombre de retour en emploi.
	K4 Accorder une attention particulière aux personnes présentant des défis d'intégration qui souffrent de problèmes de santé mentale dans le cadre de l'entente avec le CSSS de Laval.	➢ Nombre de personnes référées à l'entente avec le CSSS.

Accélérer l'insertion en emploi des personnes prêtes à intégrer le marché du travail **(orientation 1)** Poursuivre l'adaptation de la prestation de service, l'organisation territoriale d'Emploi-Québec et l'amélioration des processus de travail **(orientation 7)** Poursuivre l'amélioration de la performance des interventions des services publics d'emploi **(orientation 9)**		**K5** Poursuivre les actions en lien avec les différentes stratégies clientèles : - La *Stratégie d'intervention d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine,* - La *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.* **K6** Travailler avec les partenaires pour améliorer la persévérance à nos mesures **K7** Optimiser le placement assisté pour les clientèles prêtes à intégrer le marché du travail.	➢ Implantation des deux stratégies clientèles. ➢ Dépôt de l'étude. ➢ Établissement d'un plan d'action pour favoriser la persévérance. ➢ Nombre de participants dans le cadre du placement assisté. ➢ Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi. ➢ Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficier du placement assisté.

Soutenir la mobilisation des milieux en faveur de la solidarité et de l'inclusion sociale
(orientation 6)

Agir avec l'ensemble des partenaires pour une offre de service adaptée aux besoins des clientèles et du marché du travail
(orientation 8)

Orientation régionale 3.2 : Sensibiliser, mobiliser et accompagner les employeurs au potentiel que représentent les clientèles présentant des défis d'intégration et les accompagner pour favoriser une intégration et un maintien réussis en emploi

Stratégie d'action	Actions	Indicateurs
3.2.1 Mieux faire connaître les mesures, services et partenariats existants aux employeurs pouvant les aider dans l'insertion en emploi des personnes présentant des défis d'intégration.	**L1** Continuer la promotion des mesures de service aux entreprises favorisant l'embauche des clientèles présentant des défis d'intégration.	➢ Nombre de subventions salariales d'insertion en emploi (SSIE) émises. ➢ Nombre d'entreprise nouvellement aidées par les services publics d'emploi. ➢ Nombre d'ententes reliées au PAMT bénéficiant du crédit d'impôt bonifié.
	L2 Promouvoir le Service Emploi Laval (SEL).	➢ Promotion du SEL auprès des participants inscrits aux différents activités.
Stratégie d'action	**Actions**	**Indicateurs**
3.2.2 Effectuer un rapprochement entre les employeurs et les personnes présentant des défis d'intégration afin de favoriser leur embauche.	**M1** Organiser une activité CONTACT-EMPLOI avec les entreprises dans le but de faciliter la réinsertion en emploi des personnes présentant des défis d'intégration.	➢ Nombre d'entreprises participantes. ➢ Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intevention des services publics d'emploi.
	M2 Promouvoir les projets d'accompagnement en entreprise avec l'aide des mesures aux entreprises les concernant.	➢ Nombre de SSIE émises. ➢ Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les services publics d'emploi.

Orientations nationales en lien avec la veille régionale du marché du travail et l'adéquation formation-emploi

Participer à l'amélioration des compétences de la main-d'oeuvre
(orientation 4)

Orientation régionale 4.1 : Exercer une veille régionale du marché du travail afin de bien identifier les besoins de main-d'œuvre et de formation		
Stratégie d'action	Actions	Indicateurs
4.1.1 Par l'entremise du Comité conjoint Adéquation Formation-Emploi, maintenir la concertation pour assurer une mise à jour efficiente des besoins exprimés par les entreprises.	**N1** Soutenir les travaux du comité de travail conjoint réunissant les membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Laval et de la CRÉducation (table inter-ordre de Laval) en matière d'adéquation formation-emploi.	➢ Nombre de rencontres réalisées dans le cadre du comité conjoint adéquation formation-emploi.
	N2 Poursuivre la participation active d'Emploi-Québec Laval à la Table inter-ordre CRÉducation et au Comité du plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique (COPA).	➢ Nombre de participation à la Table inter-ordre CRÉducation et au Comité du plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique (COPA).

Poursuivre l'amélioration de la performance des interventions des services publics d'emploi **(orientation 9)**

Accélérer l'insertion en emploi des personnes prêtes à intégrer le marché du travail **(orientation 1)**

Poursuivre l'adaptation de la prestation de service, l'organisation territoriale d'Emploi-Québec et l'amélioration des processus de travail **(orientation 7)**

Orientation régionale 4.2 : Contribuer à l'appariement ciblé entre l'offre de main-d'œuvre et les besoins du marché du travail

Stratégie d'action	Actions	Indicateurs
4.2.1 Optimiser la connaissance du marché du travail pour notre clientèle dans le but de l'orienter vers les emplois les plus en demande.	**01** Outiller le personnel d'Emploi-Québec sur tous les volets de l'information sur le marché du travail (IMT), dont le sectoriel, pour mieux guider nos clients.	➢ Nombre de sessions d'information données. ➢ Nombre d'activités d'arrimage avec les comités sectoriels. ➢ Nombre d'outils vulgarisés développés pour les agents et clients.
	02 Favoriser la participation de nos clients aux sessions de groupe portant sur le marché du travail.	➢ Nombre de nouveaux participants aux sessions de groupe. ➢ Nombre de nouveaux participants bénéficiant des interventions des services publics d'emploi.
	03 Participer ou collaborer au Salon Emploi Formation, à la Foire de l'emploi étudiant et aux autres activités permettant de mieux faire connaître les réalités du marché du travail lavallois.	➢ Nombre de participations lors du Salon Emploi Formation. ➢ Collaboration à la Foire de l'emploi étudiant.
	04 Diffuser notre connaissance du marché du travail lavallois auprès des clientèles et partenaires.	➢ Nombre d'outils vulgarisés développés pour nos clients et nos partenaires. ➢ Nombre de présentations faites auprès de nos partenaires.
	05 Raffermir les échanges en matière d'IMT entre le personnel des services aux entreprises et les chefs d'entreprise, les responsables en ressources humaines des entreprises et les partenaires (nationaux, régionaux et sectoriels).	➢ Intégration dans les plans d'action locaux d'un objectif spécifique en lien avec l'utilisation de l'IMT dans les interventions en entreprise.

5. FACTEURS DE CONTINGENCE

Emploi-Québec de Laval prend tous les moyens à sa disposition pour atteindre les résultats attendus. Toutefois, la réalisation de ce plan d'action est soumise à différentes conditions susceptibles d'influer sur les prévisions et l'atteinte des résultats.

Par exemple, le fait que 45,1 %[6] des résidents et résidentes de Laval travaillent à Montréal est un élément déterminant qui rend la région tributaire de la situation économique de Montréal. La performance économique sur l'île de Montréal a donc un impact direct sur notre marché du travail.

Ainsi, lors du recensement de 2013, on notait qu'environ le quart de la population totale du territoire de Laval est formé dorénavant de personnes nées hors du Canada. [7] Ces constats pourraient avoir une incidence sur sa prestation de services, car Emploi-Québec doit tenir compte des besoins additionnels des travailleurs et prestataires issus de cette clientèle.

[6] **Statistique Canada**, *Enquête nationale auprès des ménages*, série perspective géographique de l'ENM, données sur le navettage, août 2013.

[7] **Statistique Canada**, *Enquête nationale auprès des ménages*, série perspective géographique de l'ENM, population immigrante, août 2013.

ANNEXE 1 : RÉPARTITION DES CIBLES 2014-2015

INDICATEURS DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI	RÉGION DE LAVAL
Accès aux services aux entreprises	
Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les services publics d'emploi	265
Nombre de nouveaux participants aux stratégies du CDRCMO	257
Accès aux services aux individus	
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	10357
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi participants de l'assurance-emploi	6096
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi participants des programmes d'assistance sociale	3344
Efficacité des interventions	
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	4918
Nombre de participants de l'assurance-emploi, en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	2287
Nombre de participants des programmes d'assistance sociale, en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	1274
INDICATEURS DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE	
Accès aux services d'assistance sociale	
Proportion des demandes d'aide financière de dernier recours traitées dans un délai de 5 jours ouvrables	80%
INDICATEURS DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI ETDES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE	
Accès aux services publics d'emploi et aux programmes d'assistance sociale	
Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours	2542

Direction régionale d'Emploi-Québec Laval

1085, boulevard des Laurentides
Laval (Québec) H7G 2W2
Tél. : 450 972-3133

CLE de Laval-des-Rapides

3, Place-Laval, bureau 430
Laval (Québec) H7N 1A2
Tél. : 450 972-3050

CLE de Chomedey–Sainte-Dorothée

1438, boulevard Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7V 4B5
Tél. : 450 680-6400

Centre de traitement des contraintes sévères à l'emploi de Laval

1085, boulevard des Laurentides
Laval (Québec) H7G 2W2
Tél. : 450 972-3082

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2014-2015

Emploi Québec